



La Ville de GEMBLOUX recrute pour le Service d'Incendie

Des sapeurs-pompiers volontaires

Conditions de recrutement :

1. Etre Belge ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.
2. Etre domicilié et résider effectivement dans la commune de Gembloux ou dans un rayon tel qu'il puisse rejoindre le casernement dans un laps de temps de 15 minutes, ou occuper son emploi principal dans la commune de Gembloux ou dans un rayon tel qu'il puisse rejoindre le casernement dans un laps de temps de 15 minutes.
Dans ce dernier cas, le candidat fournira une attestation d'occupation établie par son employeur, dans laquelle il sera expressément fait mention d'une autorisation à quitter son service en cas d'intervention d'urgence pour le service d'Incendie de Gembloux ;
3. Etre de taille égale ou supérieure à 1,60 m.
4. Etre âgé de 18 ans au moins.
5. Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
6. Etre en règle avec les lois sur la milice.
7. Satisfaire à un examen médical qui déterminera que le candidat est physiquement apte.
8. Satisfaire aux mêmes épreuves physiques et de sélection que celles exigées pour les professionnels.
9. Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou s'engager à l'obtenir avant la fin du stage.
10. Etre titulaire d'un brevet d'Aide Médicale Urgente ou s'engager à l'obtenir avant la fin du stage.

L'examen médical et les épreuves d'aptitude physiques sont éliminatoires et précèdent toute autre épreuve de sélection. Les épreuves de sélection comportent :

1) Une partie écrite : rédaction sur un sujet d'ordre général en rapport avec la profession de sapeur-pompier;

2) Une épreuve orale et une épreuve pratique : permettant de déceler les aptitudes professionnelles des candidats et leurs spécialisations éventuelles.

Pour réussir les épreuves de sélection, les candidats devront obtenir 50 % des points dans chacune de celles-ci et 60 % au total.

Le contenu des épreuves d'aptitude physique peut être obtenu sur simple demande au Service du Personnel de la Ville (par téléphone au 081/62.63.75 ou par mail à francois.thomas@gembloux.be).

Les candidatures sont à adresser par courrier postal pour le 27 janvier 2012 au plus tard à

**Monsieur le Bourgmestre,
Parc d'Epinal - 5030 GEMBLOUX**

accompagnées des documents suivants :

- A. un curriculum vitae
- B. un extrait de casier judiciaire
- C. un certificat de milice pour les candidats masculins (ce document n'est toutefois pas exigé pour les candidats nés après le 31 décembre 1974)